
UM6SS EDITIONS

International Journal of Medicine and Surgery

2017, Volume 4, Special Issue, ID 138

DOI: [10.15342/ijms.v4is.138](https://doi.org/10.15342/ijms.v4is.138)

PERSPECTIVE

RECOMMANDATIONS 2016 DU COLLOQUE NATIONAL SUR LE DIABETE ET LA NUTRITION

Recommendations 2016 of the National Symposium on Diabetes and Nutrition

Pr Jamal BELKHADIR

Endocrinologue, Diabétologue, Ancien Directeur de l'hôpital Ibn Sina – Rabat ; Président de la [Ligue Marocaine de Lutte contre le Diabète](#)

RESUME

La Ligue Marocaine de Lutte contre le Diabète, membre de la Fédération Internationale du Diabète Région MENA, a adopté durant l'année 2016 (Colloque National sur le Diabète et la Nutrition de Rabat les 13 et 14 mai 2016 et célébration de la Journée Mondiale du Diabète à Dakhla les 11, 12 et 13 novembre 2016) deux importantes résolutions :

- 1- **La Déclaration / Plaidoyer pour la mise en place d'un plan d'action national pour une réglementation juridique multisectorielle de lutte contre le diabète et pour la promotion et la protection des droits des diabétiques.**
- 2- **l'Appel de Dakhla 2016** pour la mise en œuvre de « la Charte Internationale des Droits et des Responsabilités des personnes atteintes du Diabète » en Afrique annonçant la création d'un **Observatoire Africain pour la Promotion et la Protection des Droits des Diabétiques**.

Les recommandations et résolutions de 2016 soulignent l'importance accordée par la Ligue Marocaine à l'effort continu dans la lutte contre l'épidémie du diabète au Maroc, dans la Région MENA et en Afrique.

L'implication forte et la participation des différents partenaires dont le Ministère de la Santé, le Conseil National de l'Ordre National des Médecins, les Organismes de Prévoyance Sociale et le Parlement Marocain constitue un acquis considérable dans cette approche multisectorielle et partenariale.

Dans ce cadre, le droit des diabétiques constitue un objectif prioritaire, permettant d'engager autant les politiques que l'ensemble des partenaires concernés pour améliorer non seulement la prise en charge thérapeutique du diabétique mais également le droit à l'information, à l'éducation et le droit à la justice sociale.

D'autre part, la mise en place d'un Observatoire Africain pour la Protection et la Promotion des Droits des Diabétiques permettra de suivre l'évolution de l'épidémie du Diabète dans le continent autant que les droits et les acquis dans ce domaine.

Mots clés : Diabète – Education - Droit des diabétiques - Observatoire africain.

ABSTRACT

The Moroccan League for the fight against Diabetes, a member of the International Federation of Diabetes MENA Region, adopted during the year 2016 (National Symposium on Diabetes and Nutrition of Rabat on 13 and 14 May 2016 and the celebration of the World Day of Diabetes in Dakhla on 11, 12 and 13 November 2016) two important resolutions:

- 1- **The Declaration / Advocacy** for the implementation of a national plan of action for a multisectoral legal regulation of the fight against diabetes and for the promotion and the protection of the rights of diabetics.
- 2- **The Dakhla Appeal 2016** for the implementation of the "International Charter of Rights and Responsibilities of People with Diabetes" in Africa announcing the establishment of an African Observatory for the Promotion and Protection of the Rights of Diabetics".

The 2016 recommendations and resolutions underscore the importance given by the Moroccan League to the continuous effort in the fight against the diabetic epidemic in Morocco, the MENA region and Africa.

The strong involvement and participation of the various partners, including the Ministry of Health, the National Council of the National Order of Physicians, Social Welfare Organizations and the Moroccan Parliament, is a considerable achievement in this multisectoral and partnership approach.

In this context, the right of diabetics constitutes a priority goal, enabling to engage as much the policies as all the partners concerned to improve not only the therapeutic management of the diabetic but also the right to the information, education and the right to social justice.

On the other hand, the establishment of an African Observatory for the Protection and Promotion of Diabetes Rights will make it possible to follow the evolution of the Diabetes epidemic in the continent as well as the rights and achievements in this field.

Key words: Diabetes - Education - Right of Diabetics- African Observatory.

Correspondance :

Pr Jamal Belkhadir; 28, Avenue de France Appt.8 3^eEt., Rabat 10090, Maroc.

E-mail : jamalbelkhadir@yahoo.fr

Droits d'auteur © 2017 Pr Belkhadir Jamal.

C'est un article d'accès libre distribué sous la licence [Creative Commons Attribution 4.0 International](#), ce qui permet son utilisation libre, à la condition de l'attribuer à l'auteurs en citant son nom.

INTRODUCTION

La Ligue Marocaine de Lutte contre le Diabète (LMLCD), membre de la Fédération Internationale du Diabète Région MENA, a vécu une année 2016 très riche en événements scientifiques et médicosociaux notamment à travers l'organisation du Colloque National sur le Diabète et la Nutrition qui a eu lieu à Rabat les 13 et 14 mai 2016 et aussi la célébration de la Journée Mondiale du Diabète à Dakhla le 11, 12 et 13 novembre 2016. Ces deux grandes manifestations ont été couronnées successivement par deux importantes résolutions :

1- La Déclaration / Plaidoyer pour la mise en place d'un plan d'action national pour une réglementation juridique multisectorielle de lutte contre le diabète et pour la promotion et la protection des droits des diabétiques (Annexe 1)

2- l'Appel de Dakhla 2016 pour la mobilisation en vue de la mise en œuvre de « la Charte Internationale des Droits et des Responsabilités des personnes atteintes du Diabète » en Afrique annonçant la création d'un Observatoire Africain pour la Promotion et la Protection des Droits des Diabétiques (OAPPDD)» (Annexe 2).

En effet, le Colloque National sur le Diabète et la Nutrition qui a réuni à Rabat des experts d'Afrique, de la Région MENA et d'Europe a été l'occasion pour aborder l'actualité diabétologique avec la participation des experts des différents Centres Hospitalo-Universitaires du Maroc, des responsables des différents départements concernés du Ministère de la Santé, de l'OMS et de différents partenaires sociaux.

La participation du Bureau du Parlement Mondial du Diabète (organe affilié à la Fédération Internationale du Diabète), dans sa première réunion après son élection à Vancouver en novembre 2015, a été un moment fort de ce colloque et a montré la grande synergie des différents intervenants qui est en train de s'opérer au Maroc réunissant les efforts des uns et des autres.

D'autre part, la célébration de la Journée Mondiale du Diabète qui a eu lieu à Dakhla a pris cette année une dimension internationale par la présence des experts d'Afrique, de la Région MENA et d'Europe et la présence du Président de l'Académie de médecine de France, Président d'Honneur de l'événement. La grande valeur ajoutée était liée à la forte implication des représentants du Ministère de la Santé, de la Caisse Nationale des Organismes de Prévoyance Sociale, de l'Agence Nationale de l'Assurance Maladie, des parlementaires, des universitaires et des spécialistes en Diabétologie relevant des secteurs publics et privés ainsi que plusieurs composantes de la société civile de la Région de Dakhla et notamment la Commission Régionale du Conseil National des Droits de l'Homme.

RECOMMANDATIONS DE LA LMLCD EN 2016 : CADRE GENERAL

Tout d'abord, il est important de rappeler qu'en accord avec toutes les instances internationales, le Diabète constitue aujourd'hui une épidémie mondiale galopante dont les conséquences humaines, sociales et économiques sont dévastatrices.

Les chiffres publiés par la Fédération Internationale du Diabète (FID) dans la 7^{ème} édition de son Atlas mondial (1) sont alarmants : le monde comportait en 2015 plus de 415 millions de personnes atteintes de diabète, ce chiffre atteindrait 642 millions en 2040. Des estimations semblables concernent les personnes à risque de développer le diabète. Le fardeau de cette épidémie est

particulièrement lourd pour les pays à faible et à moyen revenu et pénalise de façon disproportionnée les groupes les plus défavorisés et les plus vulnérables.

Tout comme l'impact au niveau humain, l'impact sur le coût des Services de Santé est très élevé. Toujours dans l'Atlas mondial du diabète, les dernières estimations indiquent que les dépenses de soins de santé au niveau mondial se situaient, en 2015, entre 673 et 1,197 milliards de US dollars, chiffres qui pourraient atteindre 1,788 milliards de dollars en 2040 !

En effet, le Diabète représente aujourd'hui au Maroc et dans le monde :

- la première cause de mortalité par insuffisance rénale ;
- la première cause de morbidité et mortalité par maladie cardiovasculaire, associé aux autres facteurs de risque ;
- la première cause de cécité ;
- la première cause d'amputation des membres inférieurs.

Au Maroc, la situation est particulièrement préoccupante et les dernières estimations montrent une prévalence de 10% avec plus de 1,8 millions de personnes qui sont atteintes et dont 40% ignorent leur diabète.

Partout dans le monde, l'impact économique du Diabète est énorme, affectant tout particulièrement les pays en développement. Si rien n'est fait, le Diabète menace d'absorber les bénéfices du progrès économique dans le monde entier.

C'est en Décembre 2006 que l'Assemblée générale de l'ONU adoptait la résolution 61/225 sur le diabète (2) qui stipule « Le diabète est une maladie chronique invalidante et coûteuse, qui s'accompagne de graves complications, fait courir de graves risques aux familles, aux Etats membres et au monde entier et entrave sérieusement la réalisation des objectifs de développement convenus sur le plan international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement (Millennium Development Goals) ».

Ainsi, toutes les résolutions et les décisions des instances mondiales : ONU, IDF, OMS, Fondation Mondiale du Diabète, Sociétés savantes internationales, etc... soulignent l'importance de l'approche partenariale et multisectorielle dans la lutte contre cette maladie. Elles montrent qu'il est possible et urgent de stopper l'épidémie du diabète et de l'obésité si tous les efforts se conjuguent au niveau de la société entre les différents intervenants (politiques, parlementaires, média, religieux, sociétés savantes, société civile,...) pour modifier les comportements à l'échelle individuelle, familiale, sociétale,... pour promouvoir la prévention et l'adoption d'un mode de vie sain.

En effet et conformément à ces recommandations internationales, les données actuelles soulignent la gravité de la situation avec cette épidémie galopante et dévastatrice, la morbi-mortalité de la maladie et le coût élevé du traitement et tout particulièrement de ses complications. Elles mettent aussi l'accent sur l'importance et la nécessité urgente de l'engagement des politiques au plus haut niveau pour mettre en œuvre des stratégies intégrées de prévention, de dépistage précoce et d'amélioration de la qualité des soins du diabète et des maladies de la nutrition. Elles font mention des stratégies et des programmes sectoriels en la matière, selon une approche volontariste, cohérente, participative, complémentaire et intégrée.

Cernant la dynamique nationale à ce sujet, la date de juillet 2013 restera mémorable dans l'histoire de la Diabétologie Nationale et des Maladies Non Transmissibles (MNT). En effet, à l'occasion de la 2^{ème} Conférence Nationale sur la Santé qui a lieu à Marrakech,

le **Message Royal** adressé aux participants de la Conférence, a constitué pour nous tous la feuille de route dans cette lutte contre le Diabète et les MNT.

De même, il est capital de rappeler les grands acquis de la nouvelle constitution marocaine de 2011 qui consacre les droits fondamentaux pour la Santé et le bien être du citoyen en accord avec les conventions et déclarations internationales. Il en est de même de l'effort de modernisation de l'arsenal juridique, initié par les pouvoirs publics et notamment par le Ministère de la Santé, et la mise en œuvre de la stratégie de prise en charge du diabète dans notre pays.

D'autre part et **Sous le Haut Patronage de Sa Majesté le Roi Mohammed VI**, le 1^{er} Colloque International sur le Diabète et la Nutrition qui s'est tenu à Rabat les 5 et 6 juillet 2013 avec le soutien fort de la FID Région MENA, a réuni des experts nationaux, maghrébins, de la région MENA, d'Afrique et d'Europe. Organisé par la Ligue Marocaine de Lutte contre le Diabète, le Colloque a débouché sur l'adoption par les congressistes de **2 importantes déclarations de Rabat**, consacrées à la lutte contre le Diabète, l'une pour la Région MENA, l'autre pour le Maroc (www.lmlcd.com).

Aussi, la Ligue s'est engagée dans cette nouvelle dynamique de la politique de santé dans notre pays, axée sur la bonne gouvernance, le développement des services de santé primaire et de proximité, privilégiant la prévention et le dépistage précoce, avec implication de tous les partenaires (pouvoirs publics et société civile) qui suscite beaucoup d'espoir dans cette lutte difficile contre le Diabète et les MNT.

LIGUE MAROCAINE DE LUTTE CONTRE LE DIABETE : ETAT DE SES RECENTES CONTRIBUTIONS

La Ligue Marocaine de Lutte contre le Diabète, membre de la Fédération Internationale du Diabète Région MENA, n'a cessé d'œuvrer pour le développement de l'action partenariale et multisectorielle dans toutes ses actions, ses écrits et ses réunions.

Réunissant des experts en Diabétologie mais aussi des juristes, des économistes, des parlementaires, des religieux, des journalistes,... la Ligue Marocaine de Lutte contre le Diabète s'est impliquée fortement dans les axes suivants :

- La défense des droits des diabétiques, sur la base de la charte internationale de la FID ;
- La sensibilisation et la formation des médecins généralistes, spécialistes et des autres professionnels de la santé pour une meilleure prise en charge des personnes atteintes de diabète ;
- La prévention primaire à travers la sensibilisation du grand public ;
- La prévention secondaire et tertiaire à travers l'éducation des diabétiques.

Lors des congrès médicaux et séminaires, la Ligue a œuvré pour impliquer non seulement les différents départements concernés du Ministère de la Santé, mais également le Conseil National de l'Ordre National, la Caisse Nationale des Organismes de prévoyance Sociale et l'Agence Nationale pour l'Assurance Maladie. Un effort particulier a été fait envers le Parlement. Ainsi, 3 médecins parlementaires de différents bords politiques ont été soutenus par la Ligue pour participer aux réunions du parlement Mondial du Diabète dans le cadre du Congrès de la Fédération Internationale du Diabète. Ces efforts seront couronnés de succès avec la nomination d'un parlementaire marocain en tant que Vice Président

de ce parlement et l'organisation de la première réunion du Board au Maroc en mai 2016 après la réunion de Vancouver en fin novembre 2015.

Notons qu'une réunion a été consacrée à la Charte Internationale de la FID des Droits et Responsabilités des personnes atteintes de diabète à Rabat en février 2014. Réunissant différentes personnalités et organismes (nationaux et internationaux) concernés par la problématique du diabète et du droit, la réunion a été l'occasion pour adopter la charte de la FID, sans omettre la nécessité de tenir compte des spécificités locales et régionales.

Membre actif au niveau de la Région MENA, la Ligue s'investit pour le développement des activités de la Région avec des actions ciblées (programme national de lutte contre le Diabète, formation des journalistes, éducation diabétique...). De même, qu'elle s'ouvre sur les pays africains pour développer la coopération bilatérale et les échanges scientifiques sud - sud.

Les moyens utilisés comportent les congrès nationaux et internationaux, les séminaires de formation au profit des professionnels de santé et des journalistes, les séances de dépistage, de vaccination et d'éducation au profit du grand public et des diabétiques avec un intérêt particulier pour les jeunes collégiens et lycéens. Une place importante est accordée à l'art sous forme de musique, de poésie de peinture, sketches, témoignages,...pour la lutte contre le diabète et l'obésité et la promotion du mode de vie sain.

De même, lors de l'élaboration de la Loi 43/13 relative à l'exercice de la profession d'infirmier, initiée par le Ministère de la Santé et adoptée par les deux chambres du parlement en février et avril 2016, la Ligue a contribué activement pour accorder une place importante aux personnels infirmiers dans l'éducation thérapeutique des maladies chroniques.

A noter le lancement en 2012 du site de la Ligue (www.lmlcd.com) au profit des professionnels de santé, des diabétiques et du grand public. Les différentes activités scientifiques et médico-sociales ainsi que les actualités diabétologiques et nutritionnelles sont annoncées, les unes destinées aux professionnels de santé et les autres aux diabétiques et au grand public. Le site comporte aussi d'autres rubriques d'information sur le diabète et des témoignages (interviews, chansons, sketches,...) et les conférences présentées lors des congrès médicaux.

PORTEES DES CONTRIBUTIONS DE LA LIGUE ET DES RECOMMANDATIONS DE 2016.

Il est vrai que la lutte contre le diabète doit être menée sur tous les fronts : développement des structures de soins, disponibilité gracieuse des médicaments dans les structures de base, recours aux génériques, formation des professionnels de santé, textes législatifs et réglementaires à réformer, programmes éducatifs et de sensibilisation...

Pour cela, le travail de prévention à grande échelle doit passer par l'approche partenariale et multisectorielle des différents partenaires pour relever le grand défi de l'épidémie galopante du diabète et de l'obésité.

Les réunions scientifiques se sont succédé à Rabat en 2013, 2014 et 2016, à Marrakech en 2015 et à Dakhla en 2016. Durant ces réunions, les aspects scientifiques et d'actualités diabétologiques et nutritionnelles sont débattus à la lumière des recommandations internationales et des guidelines retenus par les grandes sociétés savantes américaines et européennes. De plus, des thèmes tels le rôle du parlement, le droit des

diabétiques, le rôle de l'infirmier en éducation thérapeutique, le rôle de l'industrie alimentaire, le rôle des médias, ... impliquant des experts de différents horizons (économistes, juristes, journalistes, société civile...) sont abordés et ont débouché sur des plaidoyers, déclarations et appels lancés aux pouvoirs publics et aux partenaires concernés pour les sensibiliser et renforcer la lutte contre le diabète.

L'effort de sensibilisation, d'éducation et de dépistage sur le terrain s'est développé avec la célébration de la Journée Mondiale du Diabète dans les régions éloignées et nécessiteuses du Royaume : Tata en 2013, Tantan en 2014, Errachidia en 2015 et Dakhla 2016 et le travail de proximité dans les écoles, collèges et centres de jeunes : Rabat en 2012, Taounat en 2013, Rabat en 2014 et 2015, Témara en 2015 et 2016, Amizmiz en 2015 et Aghbala en 2016.

Fort des acquis des années précédentes, l'année 2016 a été consacrée par la Ligue aux droits des diabétiques.

Il n'est pas inutile de rappeler que la Charte Internationale des Droits et des Responsabilités de la FID (3) reconnaît que les personnes atteintes de diabète peuvent jouer un rôle essentiel dans la lutte contre ce « tueur silencieux » si elles disposent des droits et des possibilités d'agir en acteurs avec les prestataires de soins de santé et les gouvernements. Elle souligne aussi que ces personnes partagent les mêmes droits humains et sociaux que les personnes qui n'ont pas le diabète. Elle soutient le droit fondamental des personnes atteintes de diabète à vivre une vie pleine leur offrant des possibilités équitables en matière d'apprentissage et de travail, tout en reconnaissant que les diabétiques ont aussi leurs responsabilités propres.

Ainsi, la Ligue a tenu à faire connaître les directives de la Charte internationale de la FID qui sont :

1. Le droit aux soins ;
2. Le droit à l'information et à l'éducation ;
3. Le droit à la justice sociale ;
4. Les responsabilités propres aux personnes atteintes de diabète.

Lors du Colloque de mai 2016, les débats ont porté sur les éléments suivants :

- L'insuffisance de la réglementation juridique en vigueur, notamment celle relative à la protection des personnes atteintes de diabète (discrimination, conditions de travail, couverture sociale, etc.) ;
- La nécessité de veiller à la bonne application des lois et règlements en vigueur, notamment celles liées à la protection des consommateurs et au renforcement des organes et procédures de contrôle et d'évaluation ;
- L'application des directives et recommandations internationales, notamment celles de l'OMS à travers la réglementation juridique pour réguler les apports en graisses trans, en s'inspirant des expériences comparées en la matière ;
- L'application des directives et recommandations internationales, notamment celles de l'OMS à travers la réglementation juridique pour réduire la teneur du sel et du sucre dans les produits alimentaires ;
- La nécessité urgente de prendre les mesures réglementaires et de contrôle pour faire face à la publicité et aux mentions d'étiquetage insuffisantes et/ou mensongères ;
- La nécessité de cadrer par la réglementation juridique l'utilisation des nouvelles technologies relative au Diabète numérique en veillant à la protection des droits des diabétiques ;

- L'établissement urgent d'un plan d'action national pour une réglementation juridique, transversal et coordonné, intégré aux politiques publiques de prévention et de contrôle des MNT dont fait partie le diabète, sur la base d'un agenda législatif et réglementaire, précis et programmé, élaboré par les pouvoirs publics selon une approche participative.

- Les efforts louables des parlementaires marocains pour le travail législatif et de contrôle relatif aux questions de santé, dont le diabète et comptent particulièrement sur les parlementaires membres du Parlement Mondial du Diabète pour concrétiser ce plan d'action national revendiqué.

- La nécessité des pouvoirs publics marocains de tenir compte des recommandations de la FID lors de l'élaboration du plan d'action en question de ses études, enquêtes et recommandations des politiques publiques en la matière.

Lors de la Célébration de la Journée Mondiale du Diabète à Dakhla en novembre 2016 et en continuité avec les résolutions antérieures (4-9) et notamment la déclaration de Rabat de mai 2016, la discussion et les débats ont porté sur les points suivants :

- l'ampleur croissante, des MNT dont le Diabète dans le monde et particulièrement en Afrique ;
- l'importance de « la Charte Internationale des Droits et des Responsabilités des personnes atteintes du Diabète » lancée par la Fédération Internationale du Diabète en 2011 ;
- la tenue du congrès de Dakhla concomitamment avec la tenue de « la conférence des Nations Unies sur le changement climatique » - Cop 22 - à Marrakech, sachant que les changements climatiques ont une influence considérable sur notre environnement, notre santé et deviennent un enjeu mondial de santé publique ;
- la nouvelle dynamique africaine pour la protection des droits de l'Homme notamment en matière économique, sociale et environnementale, en soulignant particulièrement l'importance de la déclaration de Libreville sur la santé et l'environnement en Afrique de 2008 ;
- la relation scientifiquement démontrée entre l'inégalité sociale et les inégalités de santé dont souffre une grande partie de la population africaine;
- l'importance de la création au sein de la Ligue Marocaine de Lutte contre le Diabète, avec le soutien du Conseil National des Droits de l'Homme du Maroc et avec ses partenaires africains, d'un Observatoire Africain Non Gouvernemental à Dakhla, dédié à la protection et la promotion des Droits des Diabétiques.

CONCLUSION ET PERSPECTIVES

Les recommandations et résolutions de 2016 soulignent l'importance accordée par la Ligue Marocaine de Lutte contre le Diabète à l'effort continu dans la lutte contre l'épidémie du diabète au Maroc, dans la Région MENA et en Afrique.

L'implication forte et la participation des différents partenaires dont le Ministère de la Santé, le Conseil National de l'Ordre National des Médecins, les Organismes de Prévoyance Sociale et le Parlement Marocain constitue un acquis considérable dans cette approche multisectorielle et partenariale qui, espérons le, sera encore plus renforcée.

Dans ce cadre, le droit des diabétiques constitue un axe prioritaire, permettant d'engager autant les politiques que l'ensemble des partenaires concernés pour améliorer non seulement la prise en charge thérapeutique du diabétique

mais également le droit à l'information, à l'éducation et le droit à la justice sociale.

La mise en place d'un Observatoire Africain pour la Protection et la Promotion des Droits des Diabétiques permettra de suivre l'évolution de l'épidémie du Diabète

dans le continent autant que les droits et les acquis dans ce domaine.

LIENS D'INTERET

L'auteur déclare n'avoir aucun lien d'intérêt en relation avec le contenu de cet article.

REFERENCES

- [1] IDF Diabetes Atlas. 7th edition, IDF Brussels 2015
- [2] United Nations Resolution 61/225 World Diabetes Day, New York USA, 2006
- [3] International Diabetes Federation. International Charter of Rights and Responsibilities of People with Diabetes. [Internet]. [cited 28 février 2017]. Available from : <https://idf.org/our-activities/advocacy-awareness/resources-and-tools/54:international-charter-of-rights-and-responsibilities-of-people-with-diabetes.html>
- [4] Ligue Marocaine de Lutte Contre le Diabète. Déclaration de Rabat 2013 relative à la Lutte contre le Diabète au Maroc. [Internet]. 2013. [cited 28 février 2017]. Available from: http://lmlcd.com/images/pdf/Declaration_Rabat_Maroc_2013.pdf
- [5] Ligue Marocaine de Lutte Contre le Diabète. Déclaration de Rabat 2013 relative à la Lutte contre le Diabète dans la Région MENA. [Internet]. 2013. [cited 28 février 2017]. Available from : http://lmlcd.com/images/pdf/Declaration_Rabat_Mena_2013.pdf
- [6] Ligue Marocaine de Lutte Contre le Diabète. Colloque National sur le Diabète et la Nutrition. Rapport Général et Recommandations. [Internet]. 2014. [cited 28 février 2017]. Available from: <http://lmlcd.com/images/pdf/Recommandations%20g%C3%A9n%C3%A9rales%202014.pdf>
- [7] Ligue Marocaine de Lutte Contre le Diabète. Appel de Marrakech 2015 pour une meilleure application des Droits reconnus à l'International relatifs aux personnes atteintes de Diabète dans la Région MENA. [Internet]. 2015. [cited 28 février 2017]. Available from: <http://www.lmlcd.com/index.php/recommandations2015>
- [8] Ligue Marocaine de Lutte Contre le Diabète. Colloque National sur le Diabète et la Nutrition. Déclaration. [Internet]. Mai 2016. [cited 28 février 2017]. Available from: <http://www.lmlcd.com/index.php/recommandations16>
- [9] Ligue Marocaine de Lutte Contre le Diabète. La journée mondiale du diabète. Déclaration. [Internet]. Mai 2016. [cited 28 février 2017]. Available from: <http://www.lmlcd.com/index.php/programme-dakh/programme-dakh-2>

ANNEXE 1

DECLARATION/PLAIDOYER DE RABAT 2016

<http://www.lmlcd.com/index.php/recommandations16>

Nous, les participantes et participants au Colloque National sur le Diabète et la Nutrition, organisé par la Ligue Marocaine de Lutte contre le Diabète, sous l'Egide du Ministère de la Santé et du Conseil National de l'Ordre National des Médecins, les 13 et 14 mai 2016 à Rabat, adoptons la déclaration/ plaidoyer suivant appelé :

« Déclaration / Plaidoyer pour la mise en place d'un plan d'action national pour une réglementation juridique multisectorielle de lutte contre le diabète et pour la promotion et la protection des droits des diabétiques »

- **Se référant** à l'important message Royal adressé de la 2ème Conférence sur la Santé tenue en juillet 2013 à Marrakech qui a insisté sur « la nécessité d'intégrer la dimension sanitaire dans les différentes politiques publiques en alliant efficacité et transparence » ;
- **Rappelant** la haute et brillante participation de son Altesse Royale Lalla Salma à la réunion de haut niveau sur les maladies non transmissibles dont le Diabète, tenue au siège des Nations Unies les 19 et 20 septembre 2011 à New York;
- **Soulignant** l'importance de l'approche Droit et Réglementation Juridique dans la lutte contre le Diabète et la protection des Droits des diabétiques ;
- **Saluant** la valeur ajoutée de la Charte Internationale de la Fédération Internationale du diabète de 2011, intitulée : « Droits et Responsabilités des Diabétiques » ;
- **Rappelant** les droits fondamentaux consacrés par la Constitution marocaine de 2011 et les conventions et déclarations internationales en rapport avec la Santé et du bien être du citoyen ;
- **Soulignant** l'effort de modernisation de l'arsenal juridique, initié par les pouvoirs publics et notamment par le Ministère de la Santé, et la mise en œuvre de la stratégie de prise en charge du diabète ;

Les participant(e)s au Colloque :

- **Constatent** l'insuffisance de la réglementation juridique en vigueur, notamment celle relative à la protection des personnes atteintes de diabète (discrimination, conditions de travail, couverture sociale, etc..) et invitent les pouvoirs publics et le parlement à y remédier ;
- **Attirent** l'attention de l'exécutif sur la nécessité de veiller à la bonne application des lois et règlements en vigueur, notamment celles liées à la protection des consommateurs et au renforcement des organes et procédures de contrôle et d'évaluation ;
- **Demandent** l'application des directives et recommandations internationales, notamment celles de l'OMS à travers la réglementation juridique pour réguler les apports en graisses trans, en s'inspirant des expériences comparées en la matière ;
- **Réclament** l'application des directives et recommandations internationales, notamment celles de l'OMS à travers la réglementation juridique pour réduire la teneur du sel et du sucre dans les produits alimentaires ;
- **Soulignent** la nécessité urgente de prendre les mesures réglementaires et de contrôle pour faire face à la publicité et aux mentions d'étiquetage insuffisantes et/ou mensongères ;
- **Incitent les pouvoirs publics et le parlement** à cadrer par la réglementation juridique l'utilisation des nouvelles technologies relative au Diabète numérique en veillant à la protection des droits des diabétiques ;
- **Revendiquent** l'établissement urgent d'un plan d'action national pour une réglementation juridique, transversal et coordonné, intégré aux politiques publiques de prévention et de contrôle des MNT dont fait partie le diabète, sur la base d'un agenda législatif et réglementaire, précis et programmé, élaboré par les pouvoirs publics selon une approche participative.
- **Apprécient** les efforts louables des parlementaires marocains pour le travail législatif et de contrôle relatif aux questions de santé, dont le diabète et comptent particulièrement sur les parlementaires membres du Parlement Mondial du Diabète pour concrétiser ce plan d'action national revendiqué.
- **Saluent** la contribution majeure de la Fédération Internationale du Diabète dans la Lutte contre le Diabète à l'échelle mondiale, à laquelle nous sommes fiers d'appartenir et exhortent les pouvoirs publics marocains à tenir compte lors de l'élaboration du plan d'action en question de ses études, enquêtes et recommandations.

ANNEXE 2

**APPEL DE DAKHLA 2016 POUR LA MOBILISATION EN VUE DE LA MISE EN ŒUVRE DE :
« LA CHARTE INTERNATIONALE DES DROITS ET DES RESPONSABILITES DES PERSONNES
ATTEINTES DU DIABETE » EN AFRIQUE**

<http://www.lmlcd.com/index.php/appe-dakhla-menu/appe-dakhla2016-menu-2>

Sous le Haut Patronage de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, s'est tenue à Dakhla, au Sud du Maroc, du 11 au 13 novembre 2016, la célébration de la Journée Mondiale du Diabète, sous l'Egide du Ministère de la Santé, du Conseil National de l'Ordre National des Médecins, du Wali de la Région de Dakhla - Oued Eddahab et en collaboration avec la Fédération Internationale du Diabète Région MENA, la Société Africaine Francophone de Diabétologie et la Société Africaine d'Endocrinologie, Métabolisme et Nutrition.

Durant cette manifestation, une session a été consacrée aux « **Droits des Diabétiques en Afrique et dans la Région MENA** » avec la participation d'experts et de spécialistes en Diabétologie, universitaires, parlementaires, juristes, responsables administratifs, journalistes, Oulémas, représentants des Sociétés savantes et civiles du Maroc, d'Afrique, d'Europe et de la Région Mena.

Au terme des travaux de la dite session, tenue dans une ville marocaine et africaine, les participants ont décidé, de lancer : « **L'Appel de Dakhla 2016** pour la mobilisation en vue de la mise en œuvre de « **la Charte Internationale des Droits et des Responsabilités des personnes atteintes du Diabète** » en Afrique.

**L'Appel de Dakhla 2016 pour la mobilisation en vue de la mise en œuvre de
« la Charte Internationale des Droits et des Responsabilités des personnes atteintes du Diabète » en
Afrique**

Nous, les participants au congrès de Dakhla 2016, célébrant la Journée Mondiale de Diabète, placée sous le Haut Patronage de Sa Majesté le Roi Mohamed VI,

- **Saluons** l'Initiative de la Ligue Marocaine de Lutte contre le Diabète, avec ses partenaires marocains, africains, et de la Région Mena, pour avoir programmé, une session sur les Droits des Diabétiques en Afrique et dans la Région MENA ;

- **Apprécions** la qualité des communications présentées, témoignant d'une expertise nationale, africaine et internationale ;

- **Nous réjouissons** de la tenue du congrès de Dakhla concomitamment avec la tenue de « la conférence des Nations Unies sur le changement climatique » - Cop 22 - à Marrakech, sachant que les changements climatiques ont une influence considérable sur notre environnement, notre santé et deviennent un enjeu mondial de santé publique ;

- **Nous félicitons** des importantes résolutions, adoptées par l'Assemblée Générale des Nations Unies sur la maîtrise et la prévention des maladies non transmissibles dont le Diabète ;

- **Rappelons** l'importance de « la Charte Internationale des Droits et des Responsabilités des personnes atteintes du Diabète » lancée par la Fédération Internationale du Diabète en 2011 ;

- **Soulignons particulièrement** les trois axes de la charte à savoir, le droit aux soins, le droit à l'information et à l'éducation, et le droit à la justice sociale ;

- **Nous inscrivons** dans la nouvelle dynamique africaine pour la protection des droits de l'Homme notamment en matière économique, sociale et environnementale, en soulignant particulièrement l'importance de la déclaration de Libreville sur la santé et l'environnement en Afrique de 2008 ;

- **Sommes conscients** de l'ampleur croissante, des MNT dont le Diabète dans le monde et particulièrement en Afrique ;

- **Sommes conscients** de la relation scientifiquement démontrée entre l'inégalité sociale et les inégalités de santé dont souffre une grande partie de la population africaine ;

- **Lançons** un appel aux instances panafricaines, aux pouvoirs publics, aux parlementaires, aux instances opérant dans le domaine des Droits de l'Homme, à la société civile et au secteur privé en Afrique pour s'associer activement à l'effort de mobilisation pour la mise en œuvre des dispositions de « **la Charte Internationale des Droits et des Responsabilités des personnes atteintes du Diabète** », avec adaptation de ses dispositions à la réalité et à la spécificité africaine ;

- **Invitons** toutes les parties concernées à engager des initiatives concrètes et des politiques publiques concertées avec des mécanismes efficaces de mise en œuvre, au niveau panafricain, sur le plan législatif, réglementaire et opérationnel en vue de garantir la protection et la promotion des Droits des Diabétiques ;

- **Encourageons** l'initiative de la Ligue Marocaine de Lutte contre le Diabète et ses partenaires africains, avec le soutien du Conseil National des Droits de l'Homme du Maroc, pour la **création d'un Observatoire Africain Non Gouvernemental à Dakhla, dédié à la protection et la promotion des Droits des Diabétiques en Afrique.**